

A FH 004
A TM 004

Fauche de restauration avec évacuation des produits de fauche

Mesure 16

Objectifs

Ouvrir le milieu fermé par les graminées sociales (surtout *Brachypodium pinnatum*) en exportant la matière organique, ceci afin de restaurer le potentiel écologique des pelouses sèches semi-naturelles à orchidées remarquables (A FH 004).

Restaurer en limitant les dynamiques végétales inappropriées en mégaphorbiaies et tourbières (A TM 004)

Conserver ou rétablir l'oligotrophie du milieu.

Habitats et espèces visés

Code Natura 2000	Dénomination
H6210(*)	Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (* sites à orchidées remarquables)
H6430	Mégaphorbiaies eutrophes
H7230	Tourbières basses alcalines

* : habitat prioritaire.

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique
E1065	Damier de la Succise	<i>Euphydrys aurinia</i>

Périmètre d'application et conditions d'éligibilité

Le périmètre d'application de cette mesure est l'ensemble du site proposé pour le réseau Natura 2000.

Le foin provenant de la fauche de la ou des parcelle(s) contractualisée ne devra pas être vendu, à moins que les recettes de la vente soient déduites du montant du contrat.

Cette mesure s'adresse à toutes les personnes physiques ou morales concernées par les contrats Natura 2000.

Engagements rémunérés

Le diagnostic :

Le diagnostic est établi par la structure la structure animatrice, en concertation avec le contractant et éventuellement un expert si besoin. Il comporte un état des lieux initial de l'habitat et/ou des populations d'espèces visés, ainsi qu'un bilan des pratiques actuelles sur le milieu.

Le diagnostic précise la localisation du contrat, la surface concernée, la nature et le calendrier de réalisation des engagements. Il mentionne également les dates d'intervention et les éléments paysagers remarquables (haies, arbres, ...) à maintenir.

Le diagnostic sert d'état de référence et doit justifier la pertinence de mise en œuvre de la mesure.

Les engagements :

- ✘ Respecter, sur la durée du contrat, le programme d'action défini dans le diagnostic
- ✘ Effectuer ou faire effectuer les opérations suivantes :
 - entretien de la parcelle par la fauche avec exportation des produits fauchés (celle-ci peut être suivie par du pâturage).

Conditions de mise en œuvre liées

Voir les engagements valables pour toutes les mesures.

- ✗ En coteaux calcaires, la fauche s'effectuera lors de la première année de contractualisation, de préférence juste avant la floraison du Brachypode, c'est-à-dire en juin. Si le milieu est trop fragile pour être fauché en juin, on appliquera alors une fauche précoce en fin d'hiver pour favoriser l'appétence de la végétation
- ✗ En mégaphorbiaies et tourbières basses, la fauche s'effectuera entre le 1^{er} août et le 31 novembre
- ✗ Maintien de la végétation naturelle
- ✗ Pas de sursemis
- ✗ Interdiction de labourer

Aides – Coût de l'opération

Le dédommagement se fera jusqu'à 80% du devis (100% sur dérogation) pour un montant plafonné à :

- ✗ Fauche et exportation des produits de fauche et de broyage : 1000 – 3000 €/ha

Au coût des travaux proprement dit, peut s'ajouter le coût du transport du matériel : entre 1 et 2,2 €/Km TTC selon le type de matériel transporté et la distance.

Points de contrôle

Respect des engagements, sur la base du diagnostic initial par vérification des travaux réalisés :

- ✗ Surface traitée, localisation et état de la ou les parcelle(s)
- ✗ Date d'intervention
- ✗ Devenir des produits de fauche
- ✗ Présentation du diagnostic

Pièces à fournir : factures originales acquittées de prestation ou de location.

Suivi

Chaque contrat pourra éventuellement faire l'objet d'un suivi technique par la structure animatrice (périodicité adaptée selon les cas) : cf. propositions de suivis. Le contractant s'engagera dans ce cadre, à autoriser la visite de ses parcelles par la structure animatrice qui l'en aura averti au préalable.

- ✗ En cours de réalisation de travaux : en cas d'une difficulté technique de mise en œuvre des travaux, une évaluation conjointe entre l'opérateur et le contactant peut permettre **un réajustement du cahier des charges** de l'opération. Ceci devra immédiatement être porté à connaissance du service instructeur.
- ✗ En fin de travaux : l'indicateur de suivi est **la surface fauchée** conformément au cahier des charges.
- ✗ Après les travaux, et jusqu'à l'échéance du contrat, l'indicateur d'évolution de la mise en œuvre de la mesure est **la mise en œuvre de mesures de fauche d'entretien ou de pâturage** conformément au protocole de suivi du diagnostic.